

La Gazette

Bulletin communal d'informations, à parution irrégulière.

N° 39 Janvier 2008

L
U
D
E
S
le
C
O
Q
U
E
T



Informations pratiques

Rappel des heures d'ouverture de la déchèterie à Sillery et Rilly

Les déchèteries sont ouvertes mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi.

Pour Sillery de 14 h à 18 h, et

mercredi matin de 9h à 12h

Pour Rilly : de 9 h à 12 h sauf le vendredi de 14h à 18 h

Rappel des heures d'ouverture du secrétariat de Mairie :

Lundi de 16h30 à 18h

Mercredi de 9h30 à 11h30

Jeudi de 17h à 18h30

Vendredi de 15h30 à 17h

Vœux du Maire

Madame, Monsieur, chers amis,

Comme chaque année à cette période, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter à tous une bonne et heureuse année 2008.

2007 fut une année hors du commun, avec un été au printemps et un automne pluvieux en été. Mais la nature a repris ses droits et la vendange fut très bonne.

D'habitude je vous parle des réalisations faites dans la commune et des prévisions à venir, mais nous sommes dans une période électorale et je n'ai pas le droit d'aborder ces deux thèmes sur le bulletin communal.

Je peux quand même remercier tous ceux qui ont œuvré au cours de l'année 2007, les associations, les bénévoles qui décorent les rues de notre village pour Noël, le personnel communal pour leur dévouement et leur bonne volonté, et tous les particuliers qui entretiennent consciencieusement leur patrimoine pour que Ludes reste Le Coquet.

Merci aussi à tous les membres du conseil municipal qui ont participé activement à nos travaux et grand merci aussi à ceux qui ont tenté l'expérience et qui ne se représenteront pas en mars prochain.

Je vous renouvelle tous mes vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour 2008.

A bientôt

Guy GEORGETON

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE **CONSEIL MUNICIPAL** **du 20 DÉCEMBRE 2007**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. GEORGETON Guy MMES MENU Colette HURÉ Marie-José MAILLIET Nicole MRS FAYOLA Fernand QUATRESOLS Denis BRIXON Alain RULLAND Nicolas QUENARDEL Michel JOREZ Denis BRIMONT Joël CLEMENT Jean-Paul
ABSENTS : MME JUPIN Lisa M. QUATRESOLS Gérald M. DIOT Jean-Claude

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Mourmelon le Grand et de la Communauté de Communes du Mont de Noix au S.I.E.M.

EST FAVORABLE à la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique rue de Reims et rue de la Libération sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM et s'engage à prévoir la pose du matériel d'éclairage public,

MANDATE le Maire pour signer une nouvelle convention avec le Conseil Général de la Marne et la Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims, relative aux dépenses d'aménagements de la traversée d'agglomération

de la RD 233, (Rue de Reims), au mandat de maîtrise d'ouvrage, à la constitution d'un groupement de commandes et au déclassement de la RD 233 de la voirie départementale et classement de cette même voie en voirie communale,

DÉCIDE de céder l'ancien tracteur pour un montant de 800 €

APPROUVE la réalisation des travaux de ravalement sur la façade de la mairie, côté école.

Le conseil prend connaissance du courrier de M. Jean-Claude FRANCOIS

DÉPARTEMENT DE LA MARNE
ARRÊTÉ n° 2007 / 23 du 21 Novembre 2007
prescrivant l'Enquête Publique relative au projet
de modification du Plan d'Occupation des Sols valant
P.L.U. de la commune de LUDES

Le Maire,
VU :

- Le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L 123-13,
- La loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des Enquêtes Publiques et à la protection de l'environnement,
- La délibération du Conseil Municipal de LUDES en date du 7 juillet 2004 approuvant le P.O.S.,
- La décision de M. le Maire de mettre le P.O.S. en modification,
- Les pièces du dossier soumises à l'enquête,
- L'ordonnance n° E07000357 en date du 30 Octobre 2007 de M. le Président du Tribunal Administratif de CHÂLONS-en-CHAMPAGNE, désignant M. Etienne CHARBONNEAUX, demeurant à EPERNAY CEDEX (51208), 11, rue Saint-Rémy B.P. 284, en qualité de Commissaire Enquêteur.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Il sera procédé à une Enquête Publique sur le projet de modification du P.O.S. valant P.L.U. de la commune de LUDES pour une durée de 33 jours à compter du 17 décembre 2007.

ARTICLE 2 :

M. Etienne CHARBONNEAUX, domicilié à EPERNAY CEDEX (51208) 11, rue Saint-rémy B.P. 284, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

ARTICLE 3 :

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés à la Mairie de LUDES pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, du 17 décembre 2007 au 18 janvier 2008 inclus.

L'Enquête Publique sera close le 18 janvier 2008 à 17 heures.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et

consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur.

ARTICLE 4 :

M. le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie le lundi 17 décembre 2007 de 16 h à 18 h, le mercredi 9 janvier 2008 de 9 h à 11 h 30 et le vendredi 18 janvier 2008 de 15 h à 17 h 00.

ARTICLE 5 :

À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Maire de la commune de LUDES le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

ARTICLE 6 :

Une copie du rapport du Commissaire Enquêteur sera adressée à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de REIMS, ainsi qu'à M. le Président du Tribunal Administratif.

Le rapport du Commissaire Enquêteur sera tenu à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 7 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux : l'UNION et LA MARNE AGRICOLE. Cet avis sera affiché notamment à la Mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de LUDES. Ces mesures publicitaires seront justifiées par un certificat du Maire.

Un exemplaire des journaux dans lesquels devra être publié l'avis sera annexé au dossier soumis à l'enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion,
- au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

ARTICLE 8 :

Copie du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Commissaire Enquêteur,
- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de REIMS.

Fait à LUDES, le 21 novembre 2007

Le Maire,
Guy GEORGETON



Association « LM l'école »

Le marché de Noël du 8 et 9 décembre derniers était très convivial, et la fréquentation a été très satisfaisante. Le bilan est donc positif, et nous espérons lui voir prendre encore plus d'ampleur en 2008.

Sur vos agendas: **le loto de notre association aura lieu dimanche 3 février** à 14 h à la salle des fêtes de Mailly. Les bénéfices sont utilisés pour financer les sorties pédagogiques et culturelles des enfants des écoles.



ETAT CIVIL année 2007

AVIS DE NAISSANCE

BÉNITTE Timothé Corentin Gaëtan 25 MAI 2007

BLONDEL Lucie Nathalie Pauline Marie 09 JANVIER 2007

BLONDEL Violette Marie-Catherine Laetitia Marie 09 JANVIER 2007

LE BRISHOUAL Léane Jeanine Claudie 25 AVRIL 2007

MARIAGES

QUATRESOLS Stéphane Pascal Noël et BOUREL Amélie Gisèle Pierrette le 19 MAI 2007

SOHET Cyril Georges et ROUVRAIS Monica Andrée Yolande le 28 JUILLET 2007

VILLEMEN Yves Marc et CABROL Géraldine Danielle Jeanne le 24 DÉCEMBRE 2007



DECES

BOULHAUT Bernard Jean-Louis, le 13 septembre 2007

DORIGNY Gérard le 20 JANVIER 2007

HURÉ Jean-Marie le 20 JANVIER 2007

JÉNOT André Georges le 16 MAI 2007

GRÉGOIRE Michel Fernand Georges le 11 juin 2007

MANSUY Janine Irène épouse DUSERRE le 3 juillet 2007



LES ECOLES

Bilan financier 2006/2007

Petits bouchons

Effectif total : 18, (8 Ludes, 10 Mailly)

Coût par enfant : 358,36 euros

Maternelle

Effectif total : 53 (23 Ludes, 30 Mailly)

Coût par enfant : 1292,48 euros

Écoles primaires

Effectif total : 79 (26 Ludes, 53 Mailly)

Coût par élève : 964,60 euros



Comité de jumelage

Calendrier 2008

Loto : Dimanche 2 mars à 14h30 à la salle des fêtes de Ludes

- Réception des Allemands à Ludes : du vendredi 23 mai au dimanche 25 mai :

- Samedi 7 et dimanche 8 octobre : week-end à mi-chemin en France

Pour tout renseignement : Régis QUATRESOLS : 03 26 61 10 13



Société de tir de Ludes

Tous les membres de la société de tir se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2008.

Pour nous celle-ci commence bien : après 10 mois d'attente et de rebondissements nous avons enfin reçu notre permis de construire concernant l'extension du stand route de Ville en Selve. Notre projet de construction d'un stand 10 m va pouvoir se concrétiser, les premiers coups de pioche auront lieu dès que la météo le permettra.

En cette année 2008, notre société compte être présente sur le plan de l'animation de la commune :

- avec une soirée festive à la salle des fêtes < Repas Dansant > et animation par les jeunes de la société le 26 avril sur réservation uniquement,
- avec notre concours de tir international de Pâques les 23 et 24 mars au stand route de Ville en Selve,
- avec les journées < Portes Ouvertes > les 21 et 22 juin au stand route de Ville en Selve,
- et le Thé Dansant du Jeudi 6 novembre après midi de 15h à 19h avec l'orchestre réputé de René GROLIER à la salle des fêtes.

Le président Francis BRUN



PLANTATION D'ARBRES ET D'ARBUSTES (en limite séparative entre propriétaires privés)

Le code civil s'applique à Ludes en l'absence d'un règlement local ou d'usage reconnu :

- les plantations destinées à dépasser 2 m de hauteur doivent être plantées à 2 m de la limite séparative (attention : la mesure est prise à partir du milieu du tronc, si le tronc pousse excentré, le milieu peut se déplacer).
- les plantations ne devant pas excéder 2 m de hauteur doivent être plantées au minimum à 0,50 m de la limite séparative.

L'entretien et l'élagage des plantations appartiennent uniquement au propriétaire des arbres, de son côté mais aussi du côté du voisin (avec son accord pour pénétrer sur son terrain, un bon voisinage simplifiant les démarches).

Bibliothèque Municipale

de Verzenay



La bibliothèque ouvre ses portes

Le mardi	17 h - 18 h 30
Le mercredi	10 h - 12 h 16 h - 18 h 30
Le vendredi	17 h - 19 h
Le samedi	10 h - 12 h

L'inscription est gratuite,
Elle vous donne le droit d'emprunter
pour une durée maximum de 3 semaines
5 livres ou revues et 1 disque.

La bibliothèque c'est aussi

- . Pouvoir commander et faire réserver des ouvrages
- . Avoir à disposition des dictionnaires
- . Pouvoir consulter sur informatique le fonds de livres de la bibliothèque
- . Se brancher sur Internet

10 rue Arnould Quenardel
51360 VERZENAY
Tél. 03 26 49 80 51

Conseils

- . Ne pas oublier votre carte de lecteur
- . Rendre vos livres dans les délais

Adultes

découvrir.....

Les romans.....
les policiers.....
les histoires vécues.....
le fantastique.....

les livres sur les arts, les techniques,
l'économie, l'histoire, la cuisine.....

les livres sur la région

les revues de tous genres

Les disques compacts
(musique classique, jazz, chansons
françaises et étrangères.....)

Enfants

Les albums, les romans,
les contes, les bandes dessinées....
Les documentaires sur les sciences,
les techniques, les animaux, le sport,
l'histoire....

les revues

les disques

..... s'installer

sur, ou sous la mezzanine,
pour lire au calme